

**De :** [Moss, Melissa](#)  
**À :** ["steve.whidden@tgs.com"](mailto:steve.whidden@tgs.com)  
**C. c. :** ["Jason Norman"](#)  
**Objet :** SGDE : Programme de collecte de données sismiques et environnementales de Terre-Neuve de MKI, 2026-2030 : commentaires de l'examen de l'évaluation environnementale  
**Date :** Vendredi 28 novembre 2025, 13 h 44 min 30 s  
**Pièces jointes :** [20251128 Commentaires consolidés de l'EE de Terre-Neuve de MKI 2026-2030.pdf \(en anglais seulement\)](#)

---

Bonjour, Steve et Jason,

La Régie Canada–Terre-Neuve-et-Labrador de l'énergie extracôtière, en consultation avec nos organismes d'examen des pêches et de l'environnement, a examiné le **Programme de collecte de données sismiques et environnementales dans la zone extracôtière de Terre-Neuve-et-Labrador de Multiklient Invest – 2026-2030 – Rapport d'évaluation environnementale**.

Nous avons des questions et des demandes de précisions supplémentaires concernant le document, lesquelles se trouvent dans le PDF ci-joint. Ces points devront être traités avant que la RC-TNLEE ne rende une décision concernant les activités proposées.

Pour votre information – Les réponses individuelles seront publiées sur le Registre de l'EE en début de semaine prochaine. <https://www.rctnlee.ca/assessments/programme-de-collecte-de-donnees-sismiques-et-environnementales-dans-la-zone-extracotiere-de-terre-neuve-de-multiklient-invest-2025-2029/>

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec moi.

Je vous souhaite une excellente fin de semaine,  
Melissa

**Melissa Moss (elle)**

Régie Canada–Terre-Neuve-et-Labrador de l'énergie extracôtière  
**Responsable de l'évaluation environnementale**

**Tél. :** 709 778-1455

**Cell.** 709 631-9259

**[LinkedIn](#)**

**[www.rctnlee.ca](http://www.rctnlee.ca)**

*Veillez noter que les adresses électroniques de l'Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers (C-TNLOHE) passeront bientôt au domaine rctnlee.ca. De plus amples renseignements seront fournis lorsque ce changement entrera en vigueur.*